

LIGUE DU CENTRE

REGLEMENT PARTICULIER-COURSE SUR PRAIRIE DU 29 SEPTEMBRE 2013

club n°0327

TERRAIN : Le pré de la porte , 18200 Bruère Allichamps
longueur:1500m - largeur minimum : 8m – largeur ligne de départ : 40m

NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS ADMIS:30 sur une ligne, 40 sur deux lignes

CAPACITÉ : course sur prairie nationale

CLASSES ADMISES:-championnat de ligue CORC
-championnat de ligue 85 espoirs
-nationale A
-motos anciennes (classique et évolution)
-nationale B

ENGAGEMENTS : dès parution du calendrier FFM

DROITS d'ENGAGEMENT:30 € à l'ordre du club Moto verte Drevant
15 € pour les motos anciennes

CHAMPIONNAT DE LIGUE CORC et 85:Les pilotes devront envoyer leur engagement au minimum 14 jours avant l'épreuve, à la ligue du centre selon la réglementation en vigueur.

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES : samedi 28 septembre : 17h à 19h
dimanche 29 septembre : 7h à 8h

Les pilotes ne pourront prendre part aux essais du dimanche que s'ils ont satisfait au contrôle technique quelle que soit leur catégorie.

PARC COUREURS : Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer des feux et des barbecues dans le parc coureurs. Les pilotes devront être en possession d'un extincteur conforme aux normes et à la réglementation en vigueur.

Le lavage des motos est interdit à l'intérieur du parc coureurs.

MESURES ENVIRONNEMENTALES : Dans le parc coureurs, les pilotes devront entreposer leur moto sur un tapis étanche conforme règlement FFM en vigueur.

Il est interdit de laisser sur place tout déchet (pneu usagé, huile de vidange, ordures ménagères...). Les déchets devront être triés (verre, corps creux), des poubelles seront mises à disposition à l'entrée du terrain de camping.

COURSES:- championnat de ligue CORC : 3 manches de 15 mn +1t
-championnat de ligue 85 cm³:3 manches de 15 mn +1t
-nationale A :3 manches de 15mn+1t
-motos anciennes : 3 manches de 10 mn +1t
-nationale B : 3 manches de 10 mn+1t.

ESSAIS:Pendant les essais, les machines devront être équipées de plaques et chiffres réglementaires.

PARC D'ATTENTE – DEPART:Procédure de mise en place des machines dans le parc d'attente suivant l'article 10.5.1 des règles générales des championnats de France de motocross.

Procédure de départ suivants les articles 10.5.2 et 10.5.4 des règles générales des championnats de France de Motocross.

ASSURANCES:selon la législation en vigueur
assurance Moto Verte, rue Cervantès, 33735 Bordeaux Cedex

CLASSEMENT : Barème des points:pour toutes les catégories, le barème des points attribués à

chaque manche sera le suivant : 25 pts, 22 pts, 20pts, 18 pts, 16 pts, etc... jusqu'au 20 ème.
En cas d'ex aequo, c'est le classement de la dernière manche qui servira à départager les concurrents.

OFFICIELS :

organisateur technique : Daniel Precop- ODC 020048

directeur de course : Franck Capra- ODC 030874

directeur de course adjoint : Michel Mathonat – ODC 016879

président du jury : Denis Dion, membres du jury: Pierre Goussard -ODC 011927, Yves Martin -OCS 016712

délégué du championnat de ligue CORC : Jocelyn Guénard – ODC 012250

délégué championnat de ligue 85 espoirs: Denis Dion – OCS 056813

chronométrage : ligue du centre

transpondeurs : ligue du centre

contrôle technique: Jean-Michel Parcineau- ODC 189117

secrétariat du jury : Joelle Harry

parc d'attente : Jean-Luc Dubois- ODC 024732

responsable de la grille : Daniel Lavrat- IOCP 162257

commissaires de piste : nombre de postes: 10 (liste des commissaires jointe au rapport de clôture)

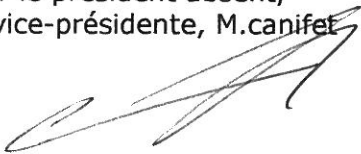
responsable : Alain Gautier- OCP 204880

Prix de course: Aucun prix en espèces

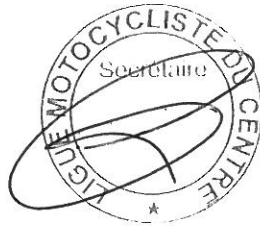
La Groutte, le 16 juillet 2013

Le président du CMV Drevant
Daniel Précop,

pour le président absent,
la vice-présidente, M. canifet



Visa de la ligue



Visa de la FFM